



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/11/2023

2023-11-10

L'an deux mille vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, M. CARTERON Philippe, Mme LEROY Nadine, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre, M. THINARD Franck

Procuration(s) : Mme LECLOUX Aurélie

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLOUX Aurélie, M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 04

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Valérie SENDRA

Date de convocation
16/11/2023

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal :

- d'admettre en admission en non valeur les créances irrécouvrables ci-dessous

EXERCICE	DEBITEUR	MONTANT	MOTIF
2017	ERRACHIDI	102,38 €	ASSAINISSEMENT
2017	VERRIER/VOYANT	57,72 €	ASSAINISSEMENT
2021	BALARD	19,50 €	GARDERIE
2008	/	2,17 €	/

- d'autoriser l'inscription des crédits au budget principal de la commune
 - 6541 « créances admises en non-valeur » pour 179, 60 €
 - 6542 " créances éteintes" pout 2,17 €

Le Conseil Municipal adopte cette délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

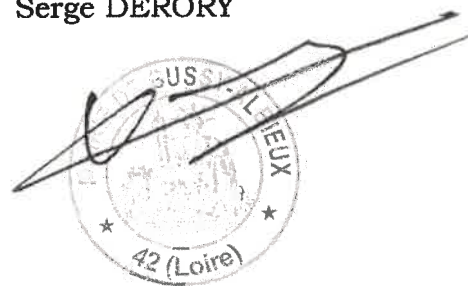
Copie certifiée conforme.

Bussy-Albieux,
le 21 Novembre 2023

Le Secrétaire de Séance



Le Maire
Serge DERORY



Affichage fait le.....28 NOV. 2023..... numériquement